



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pénurie de gynécologues médicaux, agir vite pour préserver la santé des femmes

Question écrite n° 466

Texte de la question

M. Stéphane Peu alerte Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la crise que traverse la gynécologie médicale en France. M. le député s'inquiète, en effet, du devenir de la profession de gynécologue médical qui, suite à une formation spécifique, joue un rôle essentiel dans la vie et la santé des femmes. Tout aussi essentielle qu'elle soit, cette profession perd pourtant chaque année des praticiens. Une pénurie qui contraint de fait de très nombreuses femmes à reporter ou à renoncer à leur suivi médical, avec les risques que cela comporte sur leur santé. Cette désaffection de la profession est sans nul doute le résultat de décisions prises il y a plus de 30 ans et que les gouvernements qui se sont succédés depuis ont tardé à corriger. Ainsi, entre 1987 et 2003, la France n'a plus formé de gynécologues médicaux et le rétablissement de la formation il y a une quinzaine d'années ne comble pas les départs à la retraite. La récente constitutionnalisation de l'IVG appelle des mesures fortes de l'État afin de garantir ce droit. Pour l'heure, sur le terrain les moyens font défaut. En 15 ans, près de 130 centres d'IVG ont fermé en France, les praticiens en ville comme à l'hôpital sont en sous-effectif, les services dédiés dans les hôpitaux sont surchargés. Dans ce contexte, les gynécologues médicaux apparaissent comme des professionnels indispensables dans la mise en œuvre de ce droit constitutionnel. M. le député est donc convaincu qu'un effort sans précédent est nécessaire pour permettre à plus d'étudiants de bénéficier de cette formation. Il lui demande donc si elle envisage de prendre des mesures visant à augmenter sensiblement le nombre de places dans cette formation spécifique permettant de renforcer cette profession médicale et combler les départs en retraite.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient des difficultés que traverse la gynécologie médicale et de son rôle essentiel dans l'accès aux soins des femmes. Il est néanmoins important de rappeler que des gynécologues médicaux et obstétriciens ont continué à être formés avant 2004 via le diplôme d'études spécialisées complémentaires de « médecine de la reproduction et gynécologie médicale » et celui de « gynécologie obstétrique ». Depuis 2004, la gynécologie médicale et la gynécologie-obstétrique sont devenues deux diplômes d'études spécialisées, permettant une formation plus ciblée. Par ailleurs, un effort conséquent a été réalisé pour ces deux spécialités, puisque depuis 2017, date de la dernière réforme du troisième cycle des études de médecine, 576 postes ont été ouverts en gynécologie médicale et 1 491 l'ont été en gynécologie obstétrique. Le nombre de postes ouverts, entre 2017 et 2023, a crû de 42 % et 19 % respectivement pour la gynécologie médicale et la gynécologie obstétrique, là où la croissance moyenne est de 14% toutes spécialités confondues. Ceci montre qu'un effort constant et significatif est réalisé pour pouvoir renforcer cette profession médicale et combler les départs en retraite. S'il convient de surveiller attentivement l'accès de toutes les femmes à l'Interruption volontaire de grossesse (IVG), l'offre de soins a été en mesure de répondre à l'augmentation de la demande d'IVG des dernières années (+ 8,2 % entre 2005 et 2021). Cette offre s'est profondément transformée depuis quinze ans, avec une diversification des lieux d'exercice et des professionnels impliqués. Alors que l'IVG était presque exclusivement réalisée dans les hôpitaux, 41 % des femmes ayant recours à une IVG se sont tournées vers un professionnel de ville en 2023. Par ailleurs, si les gynécologues assurent une part des IVG,

l'engagement des médecins généralistes et des sages-femmes, pour lesquelles la possibilité de réaliser des IVG instrumentales en plus des IVG médicamenteuses est pérennisée depuis fin 2023, dans la pratique des IVG permet de renforcer l'effectivité de ce droit constitutionnel.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 466

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 décembre 2024

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5248

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2025](#), page 3694